Section Bac	Assurances et gestion du risque		
Nom De l'UE	Droit social		
Nom du professeur	L.Depaepe		
Niveau	3	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	50	Pré requis pour	Néant
Langue de cours	Français	Crédits ECTS	4

Objectifs du cours

L'objectif du cours est notamment de permettre à l'étudiant :

- de s'approprier des connaissances générales en droit social ;
- de se familiariser avec les structures du droit social et les différents régimes de sécurité sociale;
- d'acquérir une connaissance approfondie en matière de contrat de travail;
- de pouvoir analyser, prévenir et résoudre des différends liés à la relation de travail;
- de s'approprier les outils et de développer ses aptitudes afin de pouvoir traiter/examiner des questions liées au droit social;
- ...

Contenu du cours

Le contenu du cours porte notamment sur les matières suivantes :

- la classification des travailleurs et la nature des relations de travail
- l'organisation de la sécurité sociale : les différents régimes et les différentes banches de la sécurité sociale
- les structures du droit du travail et leurs compétences
- la hiérarchie des sources du droit
- le contrat de travail et la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail : formation, exécution, suspension et fin du contrat
- les formalités imposées par le droit du travail et le droit de la sécurité sociale dans le cadre d'un contrat de travail

- la réglementation du travail (questions choisies)
- le contentieux social (principaux éléments)
- l'application de la matière enseignée à des cas pratiques et exercices
- la consultation des sources d'information et la familiarisation avec les outils utiles
- ...

Méthodologie

- Cours magistral en ce qui concerne les principes
- Illustration par des cas concrets/jurisprudence
- applications et exercices pratiques

Supports

- Syllabus
- Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à des situations relatives au droit social, dans le respect de la terminologie ad hoc,

- d'identifier et d'expliquer les principes juridiques en présence ;
- ♦ de les analyser et de les résoudre.

Evaluation

Examen écrit

Evaluation de 1ière session	Evaluation de 2ième session	
100%	100%	